

# Examen bucco-dentaire chez l'enfant

Le dispositif de prévention bucco-dentaire<sup>1</sup>, intitulé « M'T Dents » pour le grand public, a succédé à l'ancien bilan bucco-dentaire (BBD).

Dans le but de

**Favoriser** un contact précoce de l'enfant avec le chirurgien-dentiste de son choix.

**Instaurer** des rendez-vous réguliers aux âges clés de la dentition : 6, 9, 12, 15 et 18 ans.

## 1<sup>er</sup> temps - Un examen bucco-dentaire (EBD) et des conseils d'éducation sanitaire

L'EBD doit être réalisé dans les 6 mois suivant la date anniversaire de l'enfant. Une date de validité est précisée sur le formulaire de prise en charge.

### Pour tous :

- anamnèse,
- examen bucco-dentaire,
- action de prévention et éducation sanitaire adaptée à l'âge.

### Au cas par cas :

- radiographies intrabuccales,
- établissement d'un programme de soins,
- soins.

## 2<sup>e</sup> temps - Des soins consécutifs éventuels

Si des soins sont à réaliser, ils doivent débuter dans les 3 mois qui suivent l'EBD et s'achever dans les 6 mois suivant la date de début des soins. Les soins doivent être réalisés dans les 9 mois qui suivent l'EBD pour bénéficier d'une prise en charge à 100 %.

### Selon le risque carieux :

- scellement des sillons pour les molaires permanentes des enfants de moins de 14 ans.

### Selon le besoin :

- soins conservateurs / soins chirurgicaux.

<sup>1</sup> Redéfini conjointement par l'Assurance Maladie et les syndicats signataires de la convention dentaire : Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD), Union des jeunes chirurgiens-dentistes - Union dentaire (UJCD-UD).

## Rémunération forfaitaire de l'examen de prévention bucco-dentaire

Tarifs au 1<sup>er</sup> février 2013

BDC : examen simple .....	30 €
BR2 : examen avec réalisation d'1 ou 2 clichés .....	42 €
BR4 : examen avec réalisation de 3 ou 4 clichés .....	54 €

- Le patient n'a pas à faire l'avance des frais de l'EBD. Il vous est possible de télétransmettre l'examen de prévention ainsi que les soins consécutifs. Le remboursement et le paiement s'effectuent alors sous 4 à 5 jours. Le formulaire de prise en charge est adapté à cet examen bucco-dentaire. Outre le schéma dentaire, il comprend une indication de l'état parodontal du patient, le programme de soins à réaliser ainsi qu'un point sur l'éducation sanitaire.
- Les soins consécutifs sont pris en charge à 100% s'ils sont effectués dans les 9 mois. **À noter :** *il s'agit d'actes de soins et de radiographie qui ne peuvent pas faire l'objet de dépassements d'honoraires. Les traitements d'orthodontie et de prothèse ne sont pas concernés par le dispositif.*
- Pour les 6 et 12 ans l'EBD est obligatoire et doit être mentionné dans le carnet de santé. Pour ces âges les soins consécutifs font l'objet d'un tiers payant, le patient ne fait pas l'avance des frais.

Un site de communication de la campagne M'T dents a été créé par l'assurance maladie, on y trouve toutes les informations nécessaires à la prise en charge mais également des quizz et des jeux à destination des enfants.

<http://www.mtdents.info>

Votre caisse primaire d'Assurance Maladie tient à votre disposition des flyers à diffuser à votre patientèle pour l'informer du dispositif.

**30 %** des enfants de 6 ans présentent au moins une dent cariée.

**80 %** des enfants de cet âge ne consultent pas de chirurgien-dentiste.

Afin d'amener les enfants à consulter un chirurgien-dentiste, l'école est un point d'entrée incontournable. C'est pourquoi l'Assurance Maladie a mis en place localement, à ce niveau, avec l'aide des acteurs sanitaires et sociaux (infirmières, médecins scolaires, etc.) et la participation active des chirurgiens-dentistes une action renforcée par un accompagnement personnalisé sur des classes de CP, ciblées en zones défavorisées.

Si votre cabinet se situe à proximité des écoles concernées, vous êtes donc susceptible d'être mobilisé pour recevoir, dans votre cabinet, des enfants participant à cette actions locale et qui ont bénéficié d'une motivation individuelle au sein de leur classe.

# Scellement de sillons

80 % des caries naissent dans les puits, sillons et fissures de la face occlusale, les débris alimentaires sont retenus dans ces surfaces anfractueuses. Le scellement comble ces sillons d'une résine protectrice invisible.

Le scellement s'effectue dès l'apparition des molaires définitives à partir de 6 ans et avant 14 ans, période où l'on est particulièrement sujet au risque carieux. Idéalement et selon les recommandations de la HAS, si l'indication du scellement est posée, celui-ci doit être effectué dans l'année qui suit l'éruption de la dent.

## L'efficacité du scellement des sillons dans la prévention de la carie :

À l'étranger (États-Unis, Canada, Australie, Suède, Espagne...), le scellement des sillons est pratiqué depuis de nombreuses années. De multiples essais cliniques en montrent l'efficacité dans la prévention de la carie dentaire.

Avec un recul de quinze ans, il s'avère que 69 % des surfaces dentaires sont restées indemnes et 31 % ont été cariées ou obturées, alors que les dents homologues non scellées présentent 83 % de surfaces cariées et seulement 17 % de surfaces indemnes.

La décision de pratiquer cet acte revient au chirurgien-dentiste en fonction du risque carieux de son patient. L'appréciation du risque carieux et l'indication du scellement de sillon font l'objet de recommandations par la HAS.

## Indication : acte de prévention en cas de risque carieux.

Facturation : la prise en charge est limitée aux 1<sup>ères</sup> et 2<sup>es</sup> molaires permanentes et ne peut intervenir qu'une fois par dent et avant le quatorzième anniversaire.

HBBD005	Comblement [scellement] prophylactique des puits, sillons et fissures	sur 1 dent	21,69 €
HBBD006		sur 2 dents	43,38 €
HBBD007		sur 3 dents	65,07 €
HBBD004		sur 4 dents	86,76 €
HBBD039		sur 5 dents	108,45 €
HBBD404		sur 6 dents	130,14 €
HBBD098		sur 7 dents	151,83 €
HBBD427		sur 8 dents	173,52 €